

Attribution de temps

● (1110)

Je tiens à rappeler combien de temps nous avons passé à étudier cette mesure. Je vais comparer le nombre d'intervenants sur le projet de loi C-15 au nombre de députés qui avaient débattu de la mesure concernant l'examen de l'investissement étranger en 1973. A la deuxième lecture du projet de loi C-15, nous avons entendu 72 orateurs par rapport à 26 seulement lors du débat de deuxième lecture du projet de loi sur l'examen de l'investissement étranger. Au total, 128 députés sont intervenus jusqu'ici à l'étape du rapport, alors qu'il n'y en avait eu que 68 à la même étape pour l'autre mesure.

Le contraste est saisissant! A bien y penser, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger modifiait fondamentalement l'attitude des Canadiens vis-à-vis de l'investissement étranger. Il s'agissait d'un véritable changement de politique. La Chambre ayant alors estimé qu'elle devait l'adopter, il y a certainement lieu, alors que nous proposons d'améliorer cette attitude de manière à nous montrer favorables à l'investissement canadien de même qu'étranger tout en prévoyant, au besoin, un examen poussé, de nous étonner que l'opposition s'estime maintenant en droit de bloquer cette mesure en en retardant l'adoption beaucoup plus longtemps que lors de l'adoption de la mesure initiale créant l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

A la Chambre la semaine dernière, mon collègue, le député de Saint-Boniface (M. Duguay) et moi-même avons calculé le nombre d'heures déjà consacrées au débat sur le projet de loi C-15. Je vais me répéter à l'intention du député de Winnipeg-Fort Garry et de ses collègues socialistes de l'opposition qui sont également durs d'oreille. Il est désormais clair comme de l'eau de roche qu'on a invoqué tout argument raisonnable qui méritait de l'être à propos de cette mesure. Celle-ci a provoqué un débat de 15 heures à la Chambre à la deuxième lecture, une étude de 40 heures au comité de même qu'un débat d'environ 24 heures jusqu'au 2 mai inclusivement, à l'étape du rapport. Comment les députés de l'opposition peuvent-ils nous reprocher de ne pas avoir accordé assez de temps à l'étude de leurs amendements importants et constructifs? Ce raisonnement, comme tant d'autres de leur part, est tout bonnement ridicule.

Il est indubitable que tout argument raisonnable et constructif concernant le projet de loi C-15 a dorénavant été présenté. L'opposition a repris à la Chambre plusieurs motions que le comité avait rejetées, faisant manifestement ainsi de l'obstruction. En outre, plusieurs des motions que l'opposition a présentées à la Chambre ont été jugées irrecevables.

Les députés de l'opposition peuvent se flatter d'avoir réussi à retarder l'adoption d'une mesure législative aussi cruciale que celle-là. Sont-ils aussi fiers de faire obstacle au progrès économique des Canadiens qui nous ont élus tous autant que nous sommes? Laissez-moi vous dire qu'une catégorie de citoyens n'apprécie pas cette suffisance, c'est-à-dire les travailleurs en quête d'un emploi. L'obstruction pratiquée à l'égard d'une mesure qui tend à favoriser les investissements au Canada n'est pas, à leurs yeux, l'attitude que le Parlement devrait adopter. Bref, il est temps, pensent-ils, de permettre à la volonté que la majorité des électeurs ont exprimée lors des dernières élections d'être exécutée à la Chambre des communes et, vraisemblablement, à l'autre endroit.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Bref, nous estimons qu'il faut commencer à regarder les choses en face. Il faut faire sauter les obstacles qui entravent inutilement les investissements au Canada, afin d'attirer dans notre pays le capital, les nouveautés technologiques, la croissance industrielle et, surtout, les nouveaux emplois dont je vous ai parlé ce matin.

● (1115)

C'est précisément dans le but de supprimer ce qui entrave inutilement les investissements que nous avons rédigé le projet de loi C-15. En proposant aux Canadiens ce projet de loi, le gouvernement leur dit en fait: «Essayons de nouvelles idées et de nouvelles technologies. Travaillons ensemble, gouvernements fédéral et provinciaux, secteurs public et privé, pour faire démarrer la relance économique du Canada. Montrons ce que le Canada sait faire en matière d'énergie, de technologie, de marchés, de croissance, de personnes et d'idées». Il est temps de faire cesser le bavardage sans fin de l'opposition sur ce projet de loi. Il est temps de passer à l'action. Il est temps d'adopter le projet de loi C-15.

Le Canada a besoin des bienfaits que peut apporter ce projet de loi. Il nous appartient de mettre ces bienfaits à notre portée en l'adoptant le plus rapidement possible.

Je souhaiterais rappeler aux députés de l'opposition que le parti progressiste conservateur s'est engagé durant les élections auprès des électeurs canadiens à remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par une politique d'investissement plus simple et moins restrictive. Nous avons été élus pour exécuter la volonté des Canadiens. Nous avons l'intention de veiller à ce qu'elle soit scrupuleusement et précisément exécutée. Et ce n'est pas une opposition qui sème le désordre pour le plaisir du désordre qui nous en empêchera. C'est pourquoi j'ai présenté cette motion visant à limiter désormais le débat. Nous n'admettrons pas que l'on entrave ce projet de loi et, avec lui, la relance économique du Canada.

Bref, tout député qui décide de freiner ce projet de loi ou de voter contre contribue à empêcher les investissements au Canada et, malheureusement en fin de compte, à priver les Canadiens d'emplois.

M. Langdon: Absurde. C'est complètement absurde.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, en présentant cette motion de clôture, le ministre a dit qu'il était temps. Je crois que c'était le leitmotiv de son intervention. C'est bien la seule formule avec laquelle je sois d'accord. Il est temps que les Canadiens découvrent enfin ce nouveau gouvernement conservateur tel qu'il est, à savoir une bande d'hypocrites.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'est un groupe de personnes qui naguère proclamaient avec des airs de vertu outragée les droits du Parlement à un débat libre et ouvert sur les grandes questions contemporaines. Ce sont des gens qui se sont servis de la tactique de la sonnerie pour bloquer pendant deux semaines complètes le débat parlementaire sur la Constitution. Ils ont entre-tenu près de neuf mois le débat sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Nous avons eu une étape du rapport de 15 semaines, et ils ont proposé plus de 100 amendements. A l'époque, cela s'intitulait exercice du droit démocratique. Mais maintenant que se pose la question de l'investissement étranger qui met en jeu des milliards de dollars pour le développement